

Conseils pratiques à destination des candidat.e.s aux concours chercheurs du CNRS Section 40 – année 2018

Les membres de la section 40 (*Politique, pouvoir, organisation*) attirent tout d'abord l'attention des candidat.e.s sur le caractère très sélectif des concours chercheurs du CNRS, dont témoignent les chiffres suivants sur les concours de chargé.e de recherche (CR) :

- 2017 : 277 candidat.e.s pour 5 postes de CR mis au concours
- 2016 : 234 candidat.e.s pour 6 postes de CR mis au concours
- 2015 : 242 candidat.e.s pour 9 postes de CR mis au concours
- 2014 : 215 candidat.e.s pour 6 postes de CR mis au concours
- 2013 : 255 candidat.e.s pour 8 postes de CR mis au concours
- 2012 : 233 candidat.e.s pour 6 postes de CR mis au concours

Ils invitent ensuite tous les candidat.e.s à lire attentivement la note de la section 40, relative aux critères d'évaluation des chercheur.e.s, qu'il s'agisse de recrutement, d'avancement de grade ou d'évaluation périodique, accessible sur le site du Comité National de la Recherche Scientifique <http://www.cnrs.fr/comitenational/accueil.html>

Les candidat.e.s peuvent également consulter le « Guide pratique de l'inscription – concours chercheurs 2018 », accessible sur le site dédié à la campagne de recrutement chercheurs 2018. <https://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/informer/calendrier-fr.htm>

Les membres de la section 40 formulent, ci-dessous, quelques recommandations pratiques à l'attention des candidat.e.s au concours CRCN d'une part et DR2 d'autre part en vue de la préparation de leur dossier.

Concours CRCN

Format du projet de recherche

Il n'y a pas de norme officielle concernant le format du projet de recherche soumis dans le cadre du dossier de candidature au concours CRCN. Néanmoins, la section 40 recommande aux candidat.e.s de produire un projet de recherche d'une longueur de 30.000 à 40.000 signes maximum (espaces compris, bibliographie non comprise). Elle considère la prise en compte de cette recommandation comme un signe de professionnalisme, et elle leur demande d'indiquer explicitement le nombre de signes du fichier en tête du document. Outre l'exposé de l'objet et de la problématique, il devra comporter une partie détaillant l'opérationnalisation du projet afin de préciser leur(s) terrain(s), leur(s) méthodologie(s). Une revue de la littérature mobilisée est nécessaire, mais elle doit rester relativement brève et ne pas se substituer à l'exposé de la problématique retenue par le/la candidat.e ; elle doit également s'inscrire dans les débats nationaux et internationaux sur le sujet.

Format du rapport sur travaux

Le dossier comprend également un « rapport sur travaux » dans lequel le/la candidat.e retrace son parcours, présente ses activités et ses collaborations scientifiques passées, donne des indications sur le contenu de ses travaux et les conditions de leur réalisation etc. La section recommande qu'il ne dépasse pas 30.000 signes, espaces compris.

Format de la liste des publications

Le dossier de candidature comprend également une liste exhaustive et ventilée en catégories des publications du/de la candidat.e. Il est recommandé aux candidat.e.s d'avoir des publications scientifiques dans des espaces centraux des disciplines relevant de la section (revues à comité de lecture, ouvrages de recherche dans des collections académiques) et des publications dans d'autres supports (ouvrages collectifs, revues scientifiques spécialisées sur une aire ou une thématique, etc.).

La liste des publications doit être classée en catégories explicites, distinguant a minima : ouvrages (à auteur simple ou co-écrit) chez un éditeur/collection académique, autres ouvrages d'auteur, direction d'ouvrages ou de numéros de revue, articles dans des revues scientifiques à comité de lecture, chapitres dans des ouvrages, articles dans d'autres revues, comptes rendus d'ouvrages, autres publications.

Concernant cette liste des publications, il est recommandé aux candidat.e.s de fournir une attestation de l'éditeur ou de la revue pour les ouvrages, chapitres ou articles non encore parus. Sans ces pièces, la publication ne pourra être prise en compte. S'ils n'ont pas encore les épreuves, les candidat.e.s sont aussi encouragé.e.s à remettre une version pdf de leur(s) article(s), chapitre(s) ou ouvrage acceptés.

Rapport de soutenance

Il est vivement recommandé aux candidat.e.s ayant obtenu leur doctorat dans une université française de joindre à leur dossier de candidature une copie de l'intégralité du rapport de soutenance de leur doctorat, dûment signé. La section invite les candidat.e.s ayant soutenu dans une université étrangère à communiquer le rapport s'il existe, de préférence en français ou dans une langue de circulation internationale permettant d'en prendre aisément connaissance.

Indication d'un/de plusieurs centres de recherche CNRS

Les candidat.e.s sont invités à indiquer un ou plusieurs centres de recherche (unité de recherche CNRS, le plus souvent une UMR) dans lesquels leur travail pourrait s'inscrire. La section recommande aux candidat.e.s, dans la mesure du possible, de formuler deux choix de centres de recherche, sans les hiérarchiser. Le programme de recherche du/de la candidat.e doit pouvoir s'insérer dans un ou plusieurs axes scientifiques des centres de recherche choisis.

La section rappelle aux candidat.e.s que le concours CNRS a un caractère national et que le « parrainage » par un laboratoire ne présume en rien de l'affectation finale. C'est à la direction de l'Institut national des Sciences Humaines et Sociales (InSHS) que revient, *in fine*, la décision d'affecter les lauréat.e.s dans une unité de recherche.

Par ailleurs, l'InSHS s'efforce de plus en plus, depuis quelques années, d'atténuer le déséquilibre démographique entre unités de recherches (et notamment entre les unités parisiennes et non-parisiennes) à travers sa politique d'affectation des lauréat.e.s aux concours CR. Aussi la section conseille aux candidat.e.s d'intégrer ce paramètre dans leurs choix de laboratoires.

Dépôt des candidatures

Le jury encourage vivement les candidat.e.s à déposer l'intégralité des pièces de leur dossier au format électronique sur le site des concours du CNRS, plutôt qu'au format papier ou CD-Rom (rapport de soutenance, thèse, articles). Les livres peuvent être aussi envoyés en version papier.

De nombreuses difficultés informatiques ont été signalées à la section lors de concours précédents. Aussi la section conseille aux candidat.e.s de prévoir une plage horaire importante pour la mise en ligne de leur dossier, *a fortiori* s'ils candidatent sur plusieurs concours, afin

d'éviter d'éventuelles difficultés informatiques. Elle met aussi en garde les candidat.e.s sur la lenteur du site les derniers jours précédant la clôture du dépôt des candidatures.

Si le/la candidat.e est contraint.e de déposer une pièce sur un site dédié, faute de place sur celui du CNRS (pour la thèse ou le rapport de thèse), il/elle doit s'assurer que le site reste actif tout au long du concours, faute de quoi la pièce sera considérée comme manquante.

Déroulement et étapes des concours

Les candidat.e.s ne peuvent, avant les concours, solliciter l'aide des membres de la section 40 dans la préparation de leur dossier.

Le dossier des candidat.e.s est tout d'abord examiné lors d'une phase de présélection qui a lieu en début d'année civile, visant à établir la liste des candidat.e.s admissibles qui seront invité.e.s à l'audition. Afin d'améliorer les conditions du concours et notamment le déroulement des auditions, la section 40 est particulièrement attentive à cette phase, qui marque véritablement la première étape du concours.

Dans cette première étape, la sélection est réalisée sur dossier. La section est particulièrement attentive à la qualité du projet de recherche, qui est un élément central du dossier, à la qualité des publications, à la qualité du parcours scientifique et des travaux réalisés (dont la thèse) et aux formes d'internationalisation des activités scientifiques. La section examine aussi l'adéquation du projet et du parcours au périmètre scientifique de la section ainsi que l'insertion du/de la candidat.e dans le champ académique couvert par la section (publications, communications scientifiques...). L'évaluation de chaque dossier de candidature est collective. Elle est confiée à trois rapporteurs, dans le but de consolider la sélection des candidat.e.s jugé.e.s les plus aptes à être auditionné.e.s.

Lors de la deuxième étape des concours, les candidat.e.s sélectionné.e.s sur dossier sont auditionné.e.s par le jury de la section, réuni en assemblée plénière. L'organisation retenue pour les auditions vise à permettre une discussion scientifique approfondie avec le jury : à titre indicatif, la durée de l'audition pourrait être voisine d'une quarantaine de minutes, permettant à chaque candidat.e de disposer d'une dizaine de minutes pour présenter son parcours et son projet avant la phase d'échanges avec les membres du jury. La durée exacte de l'audition est communiquée aux candidat.e.s lorsqu'elles/ils reçoivent leur convocation.

Au terme des auditions, le jury se réunit pour établir un classement parmi les candidat.e.s déclaré.e.s admissibles. Ces résultats sont consultables sur le site du CNRS. Le jury d'admission se réunit ensuite et décide des résultats définitifs des concours.

Concours DR2

Les candidat.e.s ne peuvent, avant les concours, solliciter l'aide des membres de la commission 40 pour la préparation de leur dossier.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend : un rapport sur travaux (30.000 signes maximum), un projet de recherche (30.000 à 40.000 signes), une liste exhaustive et classée des publications, et une sélection raisonnée de publications.

En outre, la section 40 recommande vivement aux candidat.e.s au concours DR2 qui ont soutenu une habilitation à diriger des recherches de fournir leur rapport de soutenance et leur mémoire principal d'HDR.

Format de la liste des publications

La liste des publications doit être classée en catégories explicites, distinguant a minima : ouvrages (à auteur simple ou co-écrit) chez un éditeur/collection académique, autres ouvrages d'auteur, direction d'ouvrages ou de numéros de revue, articles dans des revues scientifiques à comité de lecture, chapitres dans des ouvrages, articles dans d'autres revues, comptes rendus d'ouvrages, autres publications.

Pièces justificatives

Concernant la liste des publications, il est demandé aux candidat.e.s de fournir une attestation de l'éditeur ou de la revue pour les textes non encore parus. Sans ces pièces, les publications à paraître ne pourront être prises en compte. S'ils n'ont pas encore les épreuves, les candidats sont aussi encouragés à remettre une version pdf de leur(s) article(s), chapitre(s) ou ouvrage acceptés.

Dépôt des candidatures

Le jury encourage les candidat.e.s à déposer l'intégralité des pièces de leur dossier au format électronique sur le site des concours du CNRS, plutôt qu'au format papier ou CD-Rom. Les livres au format papier sont cependant les bienvenus.

Déroulement et étapes des concours

Le concours DR2 se déroule sans audition des candidat.e.s, à partir des pièces composant leur dossier de candidature.